

Editorial



Manifestation contre les lois Sarkozy - 13/12/2002

La citoyenneté : notion de droit ou critère moral ?

Depuis la révolution il est acquis dans notre société française que nous naissons citoyens. Etre citoyen est un postulat de notre démocratie. La citoyenneté serait en quelque sorte du domaine de l'inné.

Pourtant dès lors que nous nous adressons aux groupes minoritaires, cette faculté ne semble pas aller de soi.

Les Gens du Voyage en savent quelque chose. Ils ont beau être nés en France depuis des générations, leur droit de vote subit des restrictions qui, par exemple, compliquent singulièrement leur capacité d'électeur.

Nous serions peu inquiets si cette application du droit de vote n'était qu'un avatar de l'histoire que le législateur allait rapidement faire disparaître. Mais il ne semble pas qu'il en soit question, au contraire. Les dernières lois, parues ces derniers mois, vont plutôt dans l'autre sens. Les premières applications de la loi Sarkozy nous montrent combien il est difficile, parfois même dangereux de vivre comme un voyageur français.

Par ailleurs, la loi Borloo en exonérant certaines communes de leurs obligations nées de la loi Besson, désigne les Gens du Voyage comme une charge pour les collectivités. Etre citoyen mais pas n'importe où.

Pour le voyageur, entre autres, la citoyenneté relève de l'acquis. Et les efforts à faire pour y parvenir demandent une énergie qu'il faut constamment renouveler. Même dans les sphères de la société comme l'action sociale par exemple, la citoyenneté du voyageur n'est pas reconnue d'emblée. Par un glissement des représentations, être reconnu citoyen est devenu une finalité du parcours d'insertion. Comme si la personne, parce qu'elle est en difficulté ou inscrite comme telle, devait faire ses preuves pour avoir le droit d'exister. La citoyenneté devient alors un diplôme.

Ainsi, lorsque le droit se laisse déborder par la morale, une notion d'équité et d'égalité devient un critère méritocratique, qui permet à une société elle-même en difficulté de masquer ses responsabilités.

L'ARTAG ■

— Un terrain décent pour mes filles —

Un jeune couple avec deux enfants, installé sur une parcelle privée dans une petite commune de l'Ain, mène depuis un an un combat quotidien pour accéder à des conditions de logement décentes... Pas facile lorsque l'on a un mode de vie différent, peu de ressources, du mal à lire et écrire et que l'on a contre soi des règles d'urbanisme complexes. Témoignage d'une femme qui ne veut pas baisser les bras :

"Je suis installée ici depuis que je suis mariée. Mon conjoint a toujours vécu dans cette commune. Son père y a une maison et un terrain depuis la fin des années 80. Avant, j'habitais sur la commune d'à côté, sur un terrain qui appartenait déjà à mon grand-père. On a toujours été sédentaire dans le coin, on ne se déplace plus que pendant la période des vacances scolaires d'été. Ma fille aînée est scolarisée sur la commune.

Quand on s'est mis ensemble, mon conjoint et moi, on a habité chez mon beau-père, avec mes autres beaux-frères et leur famille. Puis on a eu besoin d'un espace pour notre ménage.

Mon conjoint connaissait le propriétaire d'un terrain situé à quelques mètres de la maison de mon beau-père. Nous l'avons acheté en 2000. Nous avons fait des travaux, installé une caravane et un algecco. Mais quand on a voulu mettre le courant et l'eau, le maire nous en a empêché.

Quand on a signé le contrat de vente, on savait que le terrain était inondable. Mais, pour nous, cela signifiait seulement que nous aurions peut-être à retirer la caravane en cas d'alerte. On ne savait pas ce qu'on pouvait faire ou pas sur le terrain. De toute façon, nous n'avons pas les moyens d'acheter un terrain constructible. Nous avons juste besoin d'un terrain aménagé.

A l'époque, nous avions vu le maire d'avant, bien connu de notre famille, qui ne nous avait pas empêchés de nous installer.

Quand nous avons demandé un branchement à EDF, nous avons eu un refus. Puis nous avons obtenu un branchement provisoire, jusqu'en janvier 2003. Pourtant, certains de nos voisins ont l'eau et l'électricité. D'autres terrains avec caravanes sont installés en bord de Saône et ne sont inscrits qu'en zone bleue inondable. Nous avons rencontré le maire plusieurs fois pour lui expliquer notre situation.

J'étais alors enceinte de ma deuxième fille qui est née en décembre 2002.

Nous sommes allés voir des associations pour nous soutenir.

Une personne de l'école de ma fille m'a aidé à faire une pétition pour qu'on nous maintienne l'électricité. Environ 150 personnes, commerçants, parents

d'élèves, médecins, voisins... ont signé. Je l'ai envoyée à la mairie. Dans la pétition, on parlait des droits de l'Homme, on disait que l'on est français. Comme les gens nous connaissent bien, ils trouvent ça normal que l'on ait l'eau et l'électricité. La mairie a répondu que le terrain est en zone inondable.

Nous sommes pourtant habitants de la commune, français, inscrits sur les listes électorales, ma fille est scolarisée ici. Mon conjoint souhaiterait créer une micro entreprise, mais tous ses projets sont bloqués par cette situation. En plus, la mairie ne veut pas nous donner d'adresse. J'ai des problèmes avec les docteurs, qui ne trouvent pas notre terrain. Ma plus jeune fille, qui est née il y a quelques mois, a eu un accident digestif. J'ai appelé les pompiers, mais comme je n'avais pas d'adresse, ils ne pouvaient pas venir à domicile. Nous avons dû amener nous-même ma fille. Pendant un mois, elle avait besoin pour ses problèmes respiratoires d'un appareil qui marche à l'électricité.

Heureusement, un de nos voisins nous a donné accès à son compteur.

Pourtant, nous sommes prêts à louer un terrain ailleurs si on nous en propose. Sur les communes d'à côté, on ne trouve plus de terrain à acheter.

Fin 2002, j'ai pris un avocat pour obtenir l'électricité. Je suis actuellement en appel.

Nous avons eu une prolongation de notre branchement provisoire jusqu'en mars 2003. Depuis, nous sommes sans électricité ni eau. Nous sommes aidés par notre voisin, mais il va bientôt partir.

J'ai rencontré le député à sa permanence pour lui demander conseil. Nous le connaissons un peu. J'ai aussi écrit au Premier ministre pour lui dire que les besoins des Gens du Voyage sédentarisés ne sont pas pris en compte dans les lois.

Maintenant, j'essaie de prendre des rendez-vous, de rencontrer le maire, j'attends l'appel. On est prêts à appeler la télévision, à refaire des courriers pour faire parler de nous. Je veux absolument avoir accès à l'électricité, c'est ce qu'il y a de plus urgent pour nous. Je continuerai à me battre pour mes filles. Je veux qu'elles aillent à l'école, qu'elles sachent lire et écrire, qu'elles fassent des études pour mieux se défendre dans la vie.

La vie d'aujourd'hui, c'est Internet, c'est l'ordinateur.

Je conseillerais aux gens dans ma situation de se battre, d'aller voir les gens, de bouger le plus possible pour faire voter une loi pour les Gens du Voyage sédentaires. Les terrains constructibles coûtent trop cher pour nous."

Depuis cet entretien, Micheline et son conjoint ont obtenu un rendez-vous avec le maire et ses adjoints. Le jeune couple dispose désormais d'une adresse personnelle. Il a écrit au préfet et attend le traitement de son dossier. Il n'a toujours pas accès à l'eau et l'électricité.

Propos recueillis par Anaïs ROMAN ■

Dans ce numéro

- P2 Chronique juridique**
Une commission qu'il convient de connaître
- Actualités**
Changement à la Préfecture
Une visite ministérielle
Brèves de terrains
- P3 Témoignages**
Etre citoyen, un investissement au quotidien
- P4 Zoom sur ...**
Quelle citoyenneté des Voyageurs ?
Citoyens de moindre droit
La citoyenneté, un long chemin à parcourir ensemble
- P6 L'association ARTAG**
Le quartier des Brosses en fête ;
Sortie du livre-CD
" Gitans, Manouches et Voyageurs des Marais "
Pour en savoir plus
- P7 Actualités culturelles**
De multiples formes artistiques pour découvrir le monde du Voyage
Des nouvelles de Sinti Swing ;
- P8 Et encore**
Et après l'expulsion ?
Exemptés de l'obligation d'accueillir
Stérilisation illégale
Le projet européen : intégrer les Roms

Une commission qu'il convient de connaître

La loi du 6 juin 2000 a créé une "commission nationale de déontologie de la sécurité."

Cette commission a pour objet de veiller au respect de la déontologie (des règles de bonne conduite) par les personnes exerçant des activités de sécurité sur le territoire de la République, à savoir : la police nationale, la gendarmerie, la police municipale, les vigiles privés, les gardiens de prison, les douaniers, les gardes champêtres et forestiers, les services de surveillance des transports en commun.

Rappelons au passage les dispositions de l'article 12 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen (DDHC) " La garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique : cette force est donc instituée pour l'avantage de tous et non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle est confiée ". Rappelons aussi l'article 2 du décret du 18 mars 1986 : " La police nationale s'acquitte de ses missions dans le respect de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, de la constitution, des conventions internationales et des lois ". Pour en finir avec les textes, prenons plaisir à souligner les dispositions de l'article 7 du même décret : " Le fonctionnaire de police nationale est loyal envers les institutions républicaines. Il est intègre et impartial ; il ne se départit de sa dignité en aucune circonstance. Placé au service du Public, le fonctionnaire de police se comporte envers celui-ci d'une manière exemplaire. Il a le respect absolu des personnes quelque soit leur nationalité ou leur origine, leur condition sociale ou leurs convictions politiques, religieuses ou philosophiques ".

La commission nationale de déontologie de la sécurité est précisément chargée de veiller au respect de ces principes. Elle n'a pas pouvoir de sanction. Mais si les faits dont elle est saisie laissent présumer l'existence d'une infraction pénale, elle les porte à la connaissance du procureur de la république. Si les manquements relevés sont susceptibles d'entraîner des poursuites disciplinaires, la commission doit informer sans délai l'autorité ayant le pouvoir d'engager ces poursuites. La commission émet par ailleurs des avis ou des recommandations qu'elle transmet au ministre concerné, tenu de lui répondre dans le délai fixé par elle. La commission a droit d'obtenir communication de toutes pièces et informations nécessaires à sa mission. Elle peut demander aux ministres compétents (Intérieur – Justice – Armée) de saisir les corps de contrôle (inspections générales) pour études, vérifications ou enquêtes.

La commission peut consulter toute personne dont le concours lui paraît utile ; elle peut charger un ou plusieurs de ses membres de procéder à des vérifications sur place, dans les lieux publics et les locaux professionnels.

La commission est composée de 14 membres. Le président est nommé par le président de la république (le président actuel est Pierre Truche, ancien premier président de la cour de cassation). Les autres membres sont ainsi désignés : un sénateur par le président du Sénat, un député par le président de la chambre des députés, un conseiller d'Etat par le vice-président du conseil d'Etat, un magistrat de la cour de cassation, un conseiller maître à la cour des comptes, et des personnalités qualifiées désignées par les autres membres.

Comment pouvons-nous la saisir ? Toute personne qui a été victime ou témoin de faits qu'elle estime contraires aux règles évoquées ci-dessus peut demander que ces faits soient portés à la connaissance de la commission. Mais on ne peut pas la saisir directement. On doit obligatoirement passer par l'intermédiaire d'un parlementaire député ou sénateur à qui on aura adressé un dossier (relater des faits, témoignages, documents photographiques). Le Premier Ministre, la défenseure des enfants, et les parlementaires peuvent de leur propre chef saisir la commission.

Amis lecteurs, si vous avez connaissance de faits contraires aux règles que doivent respecter les autorités dont nous avons parlé, soit informez votre association qui pourrait saisir un député, soit adressez-vous directement à un parlementaire de votre connaissance qui saisira alors la commission.

Attention ! La commission doit être saisie à peine d'irrecevabilité de la demande, dans un délai d'une année à compter des faits constatés.

L'ARTAG ■

Etre citoyen, un investissement au quotidien

La famille HOSPICE est installée à Marennes depuis mars 2000. Son arrivée et son installation auront marquées les mémoires : menace d'expulsion, coupure électrique.

Mais c'était sans compter sur la détermination de la famille, la mobilisation d'une partie des habitants de la commune et le soutien d'un réseau associatif.

Ces diverses formes de solidarité sont venues à bout du bras de fer qui les opposait à la collectivité.

Trois ans après, loin du tapage médiatique, Nathalie et Violette nous livrent leur vie quotidienne de Marennoises, plus que jamais impliquées dans la vie de la cité !



Violette : Ca fait 3 ans qu'on est là. La mentalité, l'opinion qu'ils avaient de nous au début, ça a changé. Il semble qu'on soit mieux acceptés. On est pas venus là pour faire du tort ! Les enfants sont à l'école primaire à Marennes, plus 2 au collège. Cela se passe bien. Ils sont invités aux anniversaires.

Nathalie : J'accompagne un vendredi sur deux les enfants de la maternelle à la piscine. J'ai passé en début d'année un brevet de natation pour encadrer les enfants avec l'institut, le maître nageur. On tourne à tour de rôle avec plusieurs parents. On a la responsabilité de 8 ou 10 enfants : on a une fiche, on leur fait faire des exercices, des évaluations.

► Pourquoi avez-vous décidé de faire cet accompagnement ?

Nathalie : Un de mes enfants y allait donc je voulais voir comment cela se passait. Moi, j'aime bien accompagner. Tout ce qui est accompagnement avec les enfants, j'aime bien ça. Cela fait déjà 2 ans que j'y vais. Je suis allée à Peaugres aussi : chaque parent avait six ou sept enfants durant toute la journée ... Automatiquement quand il y a quelque chose, la maîtresse me fait signe. Dès qu'il y a une sortie, elle m'appelle facilement... elle a vu que je m'en occupais bien.

► Est ce aussi une manière de rencontrer d'autres parents demeurant sur Marennes ?

Nathalie : Ouais, surtout avec la piscine, c'est surtout les mêmes parents. Généralement quand on revient à 11H30 les parents viennent tout de suite nous voir et demandent "alors comment ça s'est passé avec mon fils, ma fille, quel progrès il a fait ?" Tous les gamins ont tendance à m'appeler Nathalie donc quand ils me croisent au magasin ou l'épicerie, ils disent "Eh, c'est Nathalie, j'étais avec elle à la piscine !". Maintenant, ils me connaissent bien. C'est aussi un truc pour faire voir aux parents qu'on est bien mêlés, bien incorporés dans le milieu scolaire.

Violette : Là, les enfants sont invités par un petit

copain, ils vont à leur première boum. Généralement, ils sont tous invités aux anniversaires.

Nathalie : Mikaël a eu 12 ans et Jordan 9 ans au mois d'avril, ils ont invité des copains. J'avais une dizaine d'enfants là, c'était bien, impeccable. On a fait un grand anniversaire : on a essayé de faire quelque chose pour les occuper : foot, une petite fête à l'intérieur, musique. Maintenant c'est Ryan qui attend son anniversaire, il a déjà fait la liste.

Violette : Ma fille fait partie de l'association de danse "les océanes". Je vais à toutes les réunions, il y a des entraînements, un gala à la fin du mois.

Nathalie : Ils sont tous inscrits à la bibliothèque municipale.

► Et vous Violette, vous êtes dans une association ?

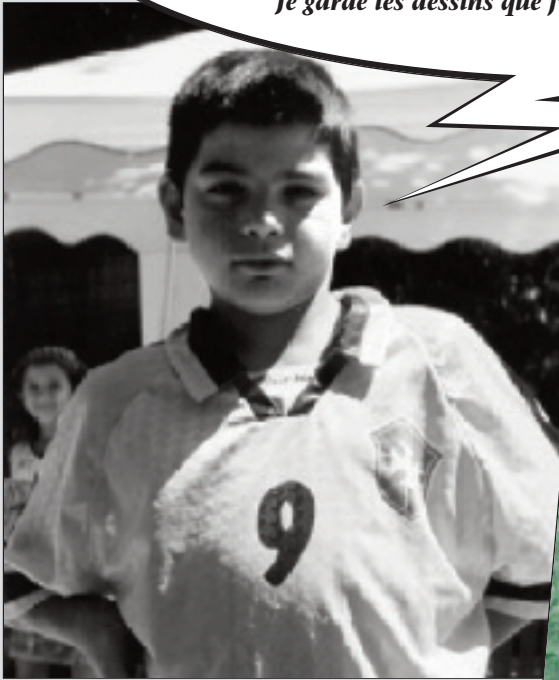
Oui, "Marennes contre les nuisances". C'est une association qui milite parce que : le train va passer à Marennes, 2 autres voies aériennes vont être ouvertes à St Exupéry d'ici 2010, le couloir aérien va être élargi et ça va passer au dessus de nous. Puis il est question d'une autre portion de rocade, j'ai entendu à la dernière réunion. Donc, ils luttent contre tout ça. Il y a aussi "Fracture" qui regroupe toutes les petites communes aux alentours. Marennes est dans Fracture. Ils luttent contre le CVM aussi, le cythomononair de vinil, un gaz qui va longer la rocade, hautement toxique. Moi, je me suis donc mis là-dedans car étant à Marennes, avec des enfants qui habitent là, il est normal qu'on se mobilise avec les autres gens de Marennes.

► Comment s'est faite la rencontre avec cette association ?

Violette : C'est un Monsieur que je connais depuis notre arrivée. Au fil du temps il a appris à nous connaître. Maintenant, il nous estime bien, nous dit bonjour et il m'a proposé de venir. J'y suis allée et il m'a dit ce serait bien que je devienne adhérente de l'association. J'ai dit oui, j'ai pris mon adhésion et puis maintenant quand il y a des réunions, j'y vais. Je me tiens informée de tout ce qui se passe.

C'est un monsieur qui voyage dans tous les pays avec sa caravane en bois. Il est dans une forêt, il joue de la guitare. Il est tout seul, sans sa famille. Il chante des chansons tristes qu'il a écoutées pendant ses voyages. Les animaux le regardent.

Ce début d'histoire imaginée par Jonathan, lui en a plein à raconter, à dessiner surtout. A 7 ans, j'ai vu mon frère Tony dessiner des loups, alors j'ai essayé et j'ai bien aimé. Mais je veux être joueur de foot, à Monaco ou Lyon. Le dessin, c'est pour m'amuser. Je fais des dessins de toutes sortes, des monstres de jeu vidéo, des Voyageurs... Je garde les dessins que j'aime bien, je jette les autres. "



Jonathan Hospice



Vous semblez plus qu'informée, vous vous impliquez concrètement

Violette : Ben si, nous, on prend le journal tous les jours, on lit ce qui se passe à Marennes. J'ai expliqué au Monsieur qu'on recevait jamais de prospectus en haut. J'ai dit : " c'est pas normal, on en reçoit jamais ! " Et bien, maintenant, on en reçoit : l'invitation pour aller à la manifestation à Bellecour, la réunion à Chaponnay. Peut-être que les gens pensaient qu'on n'était pas intéressés et le Monsieur a dit " je vais en parler et faire en sorte que ça change ". Effectivement, ça a changé ; on reçoit les prospectus et les compte-rendus. Je le vois tous les jours devant l'école et on en parle. Ca se passe très bien.

Vous votez ?

Nathalie : on a eu nos cartes de vote que cette année. Maintenant, vu qu'on est considérés comme résidents de la commune, on attend les prochaines élections.

Violette : Pour moi, ce sera une première parce que j'ai jamais voté. Avant avec le carnet de circulation, c'était compliqué. Là, comme on a fait faire les cartes d'identité, ils nous ont même proposé de faire les cartes de vote.

Vous ne correspondez pas à l'image des Voyageurs que décrivent parfois certains médias

Violette : Non, c'est fini ce temps-là. Sans renier pour autant ce qu'on est, on ne changera pas. C'est que bénéfique. Si les gens viennent vous parler et puis que vous leur parlez pas, vous les regardez de travers, les gens ne vous aiment pas après.

Nathalie : Ils feront la même chose. On n'est pas des bêtes de cirque. La seule différence entre eux et nous c'est notre lieu d'habitation. Pour le reste c'est exactement la même chose.

Violette : On n'est plus considérés comme des parias. Ils nous voient comme eux. En trois ans, il y a eu 50 % de changement.

Nathalie : Heureusement, en 2000, déjà par rapport à l'école qui était très très bien pour nous, qui nous a beaucoup aidé. C'est peut-être grâce à eux aussi si ça se déroule comme ça maintenant. Eux ont fait le pas, ont pris la parole pour nous. Les autres se sont rendu compte par eux-mêmes.

Violette : La plupart des gens maintenant nous dise bonjour, il y a encore peut-être des réticences mais au fil des années ils s'apercevront que...

Nathalie : On est déjà plus un sujet de conversation de la commune, enfin je pense.

Violette : Nos voisins, on peut leur demander n'importe quoi, on a de bons rapports de voisinage.

Votre engagement n'est pas banal, ce n'est pas tout le monde qui décide de s'impliquer ainsi

Nathalie : Moi, je fais pas ça pour être acceptée, je le fais naturellement parce que j'ai envie, que ça me fait plaisir. C'est naturel.

Violette : Il y a quelque chose d'utile. Nos enfants dans dix ans seront là, ça sera pour eux aussi. C'est aussi bien pour les enfants des Gadje pour ainsi dire que pour les nôtres. Nous, on pense au futur de nos enfants. Moi, mes enfants, je veux qu'ils continuent leurs études.

Nathalie : Les métiers des Voyageurs qui étaient peut-être rentables il y a une dizaine d'année ne le sont plus maintenant. Il faut donc faire des études relativement correctes pour avoir une situation correcte pour qu'ils puissent s'en sortir.

Violette : Moi, j'ai le grand qui va rentrer en 3ème insertion l'année prochaine, qui va préparer un CAP de mécanique-auto. Mes gamins n'arrêteront pas l'école à 16 ans et même eux, ils ne veulent pas arrêter. Le deuxième, il veut passer un CAP de cuisine.

Vous pensez que ce sont des atouts pour l'avenir ?

Nathalie/Violette : Oui, parce que nos enfants avec un diplôme auront plus de facilités pour trouver un emploi. Alors que sans diplôme c'est beaucoup plus difficile. On leur répète souvent, on s'est battu pour nous mais surtout pour eux.

Et pour les dix, vingt, cinquante prochaines années, vous rêvez de quoi ?

Violette : Dans 40 ans, j'aurai 77ans. La seule chose que je souhaite pour mes enfants c'est qu'ils soient bien. C'est vrai que le terrain est petit, on ne pourra pas y mettre tout le monde le jour où ils se marieront : nos enfants oui, mais peut-être pas nos petits-enfants. Mais on veut que notre famille reste unie, on se débrouillera.

Et pour vous, que souhaitez-vous ?

Nathalie : Mes enfants avec moi

Violette : Une vie correcte, qu'ils s'entendent bien entre frères et sœurs, qu'ils se soutiennent comme nous on s'est soutenu dans tout ce qu'on a fait. Et qu'ils voient l'importance de la famille.

Nathalie : De voir ce qu'on a fait en 2000-2001, s'ils s'en rappellent ; ils resteront bien soudés.

Violette : Dans 50 ans, j'aurai 87 ans, j'espère que je serai encore à Marennes ! Pourquoi je m'en irais de Marennes, on est bien ici. "

Propos recueillis par Josette ABBADIE

Changement à la Préfecture

Monsieur Christian LEONARDI, Sous Préfet chargé du dossier des Gens du Voyage, nous quitte au 1^{er} septembre avec la satisfaction d'avoir conduit la signature conjointe du schéma départemental du Rhône. Il reste néanmoins dans la région pour prendre la responsabilité du personnel civil travaillant pour l'armée française. Son successeur, Monsieur Lalanne, est déjà en place. Il arrive tout droit de l'Oise, département dans lequel il a déjà conduit le schéma départemental. C'est à lui que revient la charge de l'opérationnalité de notre schéma.

C'est avec plaisir que l'ARTAG et les Voyageurs lui souhaitent la bienvenue et l'assurent de leur participation au lourd travail qui nous attend tous.

X.P. ■

Une visite ministérielle

Monsieur DE ROBIEN, ministre chargé du logement et des transports, a rendu visite aux Voyageurs, et plus particulièrement aux Voyageurs du mouvement pentecôtiste à Lure, lors de leur rassemblement annuel.

Il a rappelé son attachement à voir tous les schémas départementaux signés avant la fin de l'année 2003. Il est vrai que cela ne fera que deux ans de retard.

Les Voyageurs attendent beaucoup de ce ministre : la question de l'habitat, qu'elle soit sous forme de stationnement ou bien de sédentarisation, reste en effet la question centrale des Voyageurs.

Toutes les autres difficultés (santé, éducation, travail...) auxquelles peuvent être confrontés les Gens du Voyage, ne peuvent trouver de solutions pérennes sans un habitat digne de ce nom. Aujourd'hui, outre la création d'aires deux questions sont prioritaires : l'accès aux aides au logement pour l'habitat caravane et l'accès aux fluides (eau, électricité) quel que soit le type de stationnement.

C'est le minimum vital.

X.P. ■

Brèves de terrains

Nous ouvrons dans ce numéro cette nouvelle rubrique, laquelle est en rapport avec la signature du schéma départemental en avril 2003. Nous retiendrons à chaque parution les avancées au niveau de la création d'aires et/ou de lieux de vie pour les personnes sédentaires (ou en voie de l'être). Voici un premier tour d'horizon.

Neuville/Saône : La commune a anticipé les obligations du schéma départemental. Le dossier avance grâce à un comité de suivi qui regroupe tous les partenaires. A ce jour, nous espérons que les travaux commencent début 2004.

Rillieux-la-Pape : Ville pionnière au regard du schéma, le projet est malheureusement victime de la procédure d'annulation du POS (Plan d'Occupation des Sols) de la communauté urbaine de Lyon. Les travaux qui devaient commencer en 2003 sont reportés.

Craponne : Cette commune a aussi décidé d'anticiper le schéma et a mis en place un comité de suivi du projet qui se réunit régulièrement.

La communauté de communes de Belleville/Saône amorce des projets pour répondre aux obligations du schéma.

Chassieu, Rillieux-la-Pape, Mornant, St Laurent de Mûre, se penchent sur l'amélioration ou la création d'un habitat pour les familles sédentarisées.

L'ARTAG ■

"Citoyens de moindre droit"

Comme un cycle qui n'arrêterait pas de se répéter, comme une histoire de discrimination et de violence qui ne cesserait de revenir, l'insécurité et le déni de droits se profilent à nouveau dans les politiques publiques concernant les Gens du Voyage.

Les déclarations " non contrôlées " des pouvoirs publics, le projet de loi annoncé dès l'automne 2002 par la loi du 29 août 2002 d'orientation sur la sécurité intérieure, une possible révision de la loi du 5 juillet 2000 sur l'accueil et l'habitat des Gens du Voyage, tels sont les premiers éléments qui ont augmenté, il y a quelques mois, les situations de discrimination envers la communauté des Voyageurs et accentué le sentiment de précarité dans la vie socioprofessionnelle. **Serons-nous donc toujours des citoyens de moindre droit ?** déclare une Lettre ouverte aux Parlementaires écrite à l'automne 2002.

Cette situation alarmante a poussé les Tsiganes et Gens du Voyage à se réunir, à mettre en commun leurs constatations de fait, leurs inquiétudes, à vouloir affirmer haut et fort leur qualité de citoyens et leur droit à faire respecter leurs droits. Et c'est tout un mouvement qui s'est mis en marche, une dynamique qui s'est lancée.

Pour apprécier cette évolution, il faut se reporter en arrière. La loi du 3 janvier 1969, toujours en vigueur, avait voulu revaloriser le statut juridique des nomades et Tsiganes, tout en transformant le regard porté sur cette population. De fait, des circulaires parues dans les années 70 ont rappelé la nécessité de l'accueil dans les communes et ont prescrit des mesures destinées à faciliter le stationnement, l'obligation scolaire ou l'aide sociale.

Pourtant un rapport paru en 1981 (rapport Bideberry) ainsi qu'une recherche européenne menée sous la responsabilité de l'association Etudes Tsiganes mettait en évidence la précarité de la situation des Gens du Voyage, trop souvent affrontés à la discrimination et à l'incertitude quotidienne. Et si les objectifs de la recherche "Nomades et pauvreté" étaient de faire prendre conscience des processus qui conduisent à la paupérisation, des comportements de rejet de la société environnante et de l'enfermement dans la marginalité, les travaux de cette grande étude, réalisés avec la participation des familles nomades ou d'origine nomade, ont dégagé la volonté de ces groupes de sauvegarder leur organisation de vie socio-culturelle, tout en affirmant leur participa-

tion à la société. **"Aujourd'hui notre principal problème reste de faire en sorte que notre obligatoire adaptation au monde moderne, notre apparente intégration au monde qui nous entoure... s'effectue sans disparition, sans perte de nos valeurs propres..."** écrit un Rom en 1980.

A cette époque, existe dans le domaine social des actions entreprises par certaines associations, "Associations de promotion" ou "d'Amis de Gens du Voyage", pour lutter contre le racisme anti-Tsigane et l'exclusion et rappeler qu'il ne peut y avoir de solution que concertée avec les intéressés eux-mêmes. Le Comité National d'Entente des Gens du Voyage (avec son secrétaire national Dany Peto-Manso) est déjà présent. Au-delà du suivi concret de différents problèmes sur le terrain, le Comité National d'Entente, qui existe depuis 1972, se pose en interlocuteur des pouvoirs publics, rédige des motions adressées au Gouvernement, participe à des tables rondes ministérielles et travaille à affirmer la capacité des populations nomades à proposer des mesures permettant de lutter contre toutes les formes de discrimination. Mais c'est l'ouverture des pays de l'Est en 1989, la chute des frontières qui, dans un formidable élan, remet les familles en voyage pour des retrouvailles culturelles ou pour des opportunités économiques et va favoriser un véritable bouillonnement d'associations.

Dans les pays de l'Est se produit une volonté de réaffirmer l'identité tsigane. Les mesures politiques y répondent, au moins en théorie, par la reconnaissance dans la loi ou la Constitution de la "minorité tsigane", l'enseignement et la culture proposés dans la langue tsigane, l'élection de parlementaires tsiganes. A la faveur d'échanges internationaux intenses entre l'Est et l'Ouest, et en particulier des leaders originaires de ces pays d'Europe centrale ou orientale, la France voit se multiplier les associations tsiganes qui veulent promouvoir les valeurs véhiculées par leur culture, se faire reconnaître par les partenaires institutionnels, définir un champ d'action et une compétence.

Voici venue l'heure de parler de citoyenneté, mot aujourd'hui fourre-tout, qui a néanmoins son importance.

Nous ne parlerons pas de tout, nous n'aborderons pas toutes les façons d'être citoyen (qui pourrait se vanter de le faire ?) ; mais l'idée est de coucher sur papier des réflexions, des témoignages, des constats.

Le thème est si large que nous avons décidé de le traiter en deux numéros.

En voici la première partie.

De fait quelques perspectives se dégagent. L'intégration remplace officiellement l'assimilation et doit faciliter l'accès à l'égalité des droits. La jurisprudence des plus hautes juridictions, Conseil d'Etat, Conseil Constitutionnel, rappellent les grands principes fondateurs, illégalité de l'interdiction totale de stationnement, droit à un logement décent, qui peut être constitué par une caravane pour les Gens du Voyage. Des décrets et circulaires, dans les années 85, assouplissent les formalités liées aux titres de circulation. Une Commission Nationale Consultative des Gens du Voyage est créée en 1992.

Pourtant malgré ces avancées, les entraves administratives se multiplient envers les Tsiganes. La loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des Gens du Voyage suscite de multiples inquiétudes chez les Voyageurs, autant par l'encadrement programmé de lieux de stationnement que par les possibilités d'expulsion offertes aux maires. Actuellement les dernières législations concernant les Gens du voyage se fondent sur une demande de sécurité et ne cherchent qu'à résoudre des conflits d'intérêts divers. Les médias relaient les discours officiels dans l'opinion publique, sans souci de l'intérêt général et en "diabolisant" l'autre, celui qui est désigné comme générant le désordre.

Les différentes associations tsiganes, relayant les craintes de ceux qui se voient comme des **boucs émissaires** ont ressenti l'urgence de redonner sens à leur action. S'associer **pour partager des paroles et des actes**, créer les conditions collectives d'un combat commun où chacun puisse participer, travailler à des solutions concrètes par des études et des propositions, tels sont les objectifs de la rencontre du 24 septembre 2002 qui a réuni à Paris près de 90 représentants d'associations tsiganes ou non tsiganes et qui a débouché sur la création du "Collectif du 24 septembre".

Avec les associations du monde du voyage participant à ce Collectif, se retrouvent des fédérations ou organisations travaillant avec les Gens du voyage dans le domaine social ou culturel (UNISAT, Etudes Tsiganes, URAVIF...). Autour de ce noyau d'autres associations gravitent, réunies par le thème de la lutte contre l'exclusion et la promotion des droits de l'homme (MRAP, Ligue des Droits de l'Homme...)

Sans doute est-il un peu tôt pour affirmer, sans précautions, que le dynamisme observé dans ce collectif marque une rupture dans le face-à-face habituel Gens du Voyage - pouvoirs publics. Il faut attendre au moins la mauvaise saison et que les familles puissent faire le point sur ce qu'elles ont vécu l'été, dans les premières applications de la loi sur la sécurité intérieure promulguée officiellement le 19 mars 2003. Mais il reste justifié d'avancer que le combat pour la citoyenneté est actuellement plus fort et mieux organisé. **"Sarkozy a eu le rôle d'électrochoc, il nous force à nous unir"** déclare un jeune responsable tsigane en décembre dernier.

Quels sont les signes qui permettent de repérer ce basculement vers une attitude beaucoup plus construite dans la défense des droits et l'affirmation de la citoyenneté ?

En tout premier vient la nécessité de faire cesser les comportements de peur, de fuite, tous inadaptés. En effet, des propos injurieux tenus dans certains discours d'élus, de députés, de maires (**Les Gens du Voyage, c'est le fléau de demain**) ont mis en évidence les situations très conflictuelles entre les municipalités et les voyageurs. Des discriminations juridiques et des situations de fait contraires au droit sont souvent relatées.

L'attitude des institutionnels qui appliquent les réglementations et effectuent les contrôles est qualifiée de pire que l'extrême droite et certains comportements policiers sont dénoncés, tels que la saisie des "grosses" voitures après des contrôles abusifs, la saisie de caravanes, pourtant domicile légal, l'investissement de terrains de stationnement par la police dans des conditions inhumaine. On reparle même de **fourms crématoires** comme s'exclame un Voyageur.

Face à ces dérapages et à ces contrôles accrus, les Gens du Voyage, souvent ignorants de leurs droits réels, préfèrent partir, quitter un endroit inhospitalier, plutôt que de porter plainte. Ils désirent être en règle, alors ils s'inscrivent au registre du commerce pour prendre les papiers alors qu'ils sont au RMI et ne pourront faire face aux cotisations obligatoires. Des tensions se font jour dans la communauté elle-même. Des regroupements de caravanes sont de plus en plus nombreux pour faire force contre force. Les jeunes sont en danger de révolte, **"certains sont des bombes à retardement"** prévient un Voyageur.

Les représentants tsiganes réunis le 24 septembre ont donc réaffirmé que le premier devoir pour les Gens du Voyage est de chercher à s'informer et à connaître ses droits. **"Les Tsiganes et Gens du Voyage sont toujours aussi méconnus du grand public. Le plus souvent les médias font passer une note plutôt négative... ils se sentent des citoyens à part entière, mais une vraie citoyenneté leur est refusée"** écrit encore Dany Peto-Manso en mai 2003. D'où la nécessité de se former, de réagir quand les droits semblent bafoués, porter plainte, organiser une manifestation dans la légalité, exercer son droit de vote, s'opposer à une saisie de caravane. Une jeune mère de famille, présidente d'association, explique : **"On ne veut pas se faire remarquer. Les Gitans ne disent jamais rien. Mais là, on se révolte, il y a une prise de conscience de la communauté, il faut voter, ne pas se laisser faire"**.

Le second signe a été mis en évidence par les associations qui interviennent auprès des Gens du voyage. A l'unanimité, elles ont souligné cette marche en avant, cette solidarité, ce niveau de combativité. Les membres du collectif désirent s'organiser, se réunir, travailler ensemble, se responsabiliser. En témoigne aujourd'hui la naissance d'une nouvelle association à caractère national "Regards" animée par de jeunes voyageurs, mais héritière de toute l'expérience des aînés. Pour

élargir l'action du Collectif, les associations participantes cherchent à multiplier l'information, à promouvoir la formation de type juridique, à se donner les moyens d'avoir une action de lobbying dans les ministères, à saisir des organismes de régulation comme la "Commission de contrôle de la déontologie de la police", à créer des alliances avec d'autres dans le domaine de défense des droits de l'homme, le domaine culturel ou l'action sociale. **"L'émergence tsigane dans le milieu associatif préoccupe directement notre association"** souligne un jeune militant.

Dernière revendication, et non la moins importante, c'est le droit au développement économique. **"Nous voulons pratiquer nos métiers et vivre normalement"** écrivent-ils, ou encore **"Les nouvelles lois vont empêcher les Gens du voyage de travailler"**. Si les actions du Collectif ont été spectaculaires en matière de lutte politique, conférences de presse, manifestations publiques, communiqués aux ministères, elles n'ont pas négligé la formation professionnelle. Ainsi le Collectif a organisé une journée d'études à la fin du mois de juin 2003 sur les différents problèmes liés à la Chambre du Commerce ou à la Chambre des Métiers (prise de registre, statut des conjoints, obligation de stage, "capacité professionnelle", assurances), mais aussi concernant le RMI, le récépissé de consignation, le "micro-bic", la survie des marchés, le statut des ferrailleurs, les nouveaux métiers. **"Il faut se battre et ne pas se complaire dans l'assistanat"** répète un jeune Gitan.

Tous les axes de travail programmés au début de l'année 2003 vont-ils se concrétiser ? Actuellement, le Collectif du 24 septembre n'est prisonnier d'aucun programme dogmatique, il peut accueillir n'importe quelle contestation et se comporter avec la liberté d'une "coordination permanente". Mais ce travail de citoyenneté doit répondre à quelques questions qui n'ont pas encore trouvé de vraies réponses (par exemple, la cohabitation entre Catholiques et Pentecôtistes) et s'atteler à un lent et patient travail de réformes auquel invite normalement une organisation plus structurée.

Les pouvoirs publics vont-ils enfin prendre conscience de cette volonté de participation active des Gens du Voyage pour une évolution positive de leur statut juridique, ou bien essaiera-t-on de la mettre sous l'éteignoir en s'installant dans l'immobilisme ?

Jacqueline Charlemagne, ■
Présidente d'Etudes Tsiganes

La citoyenneté, un long chemin à parcourir ensemble ...

Citoyenneté par-ci, citoyenneté par-là, qui dit mieux ?!

La citoyenneté est devenue un de ces mots-valises dans lequel chacun se plaît à mettre le sens qu'il veut. Si la citoyenneté fait à ce point parler d'elle, c'est qu'elle a de l'importance à nos yeux. C'est inévitablement que **nous lui accordons de la valeur**. Chacun, à sa manière, aspire à la citoyenneté, que ce soit en terme de droits et devoirs, de nationalité, de participation au débat politique ou encore à la consommation, de reconnaissance sociale ou d'utilité sociale... Quelque soit le sens que nous lui conférons, la citoyenneté nous touche.

Tel est précisément le cas au sein de l'ARTAG. Véritable fer de lance de notre association, la citoyenneté résonne, nous questionne. Loin de nous la prétention de définir ce que citoyenneté veut dire. Attachons-nous cependant à la considérer comme **un processus**, c'est-à-dire comme quelque chose de vivant qui se construit au gré des événements, des contextes changeants, qui se cherche toujours, qui ne demande qu'à être enrichi, remis en question. Ainsi, chaque jour, nous travaillons à la comprendre, à cheminer avec elle, à tenter de s'en approcher.

Si la citoyenneté interroge à ce point l'ARTAG, c'est que nombre de familles du Voyage ne se sentent pas, de fait, citoyennes. Ces témoignages parlent d'eux-mêmes : *"on nous prend pour des étrangers... on n'est pas respecté... on n'est pas traité comme les autres... on n'est pas égaux avec les autres Français... on n'a pas les mêmes droits... on n'a pas l'impression d'être considéré comme citoyen... on n'a pas facilement le droit de vote... par rapport au carnet de circulation, on n'est pas Français... on l'est quand même un peu parce qu'on a des devoirs... on se sent rejeté... on n'est pas considéré comme citoyen vu l'endroit où ils nous ont mis... on n'est pas accepté, on n'est pas citoyen..."* La notion d'**égalité** est très forte pour les Gens du Voyage : être des citoyens dépend du jugement des autres, de l'acceptation de la société de leur mode de vie spécifique, de la possibilité de jouir des mêmes droits qu'autrui en étant respecté dans leur différence culturelle.

"Etre citoyen c'est être libre", nous confie un Voyageur. Il n'est pas difficile de comprendre qu'un tel sentiment partagé de rejet social puisse engendrer un sentiment de non-citoyenneté. Face à ce ressenti, l'ARTAG imagine au quotidien des voies possibles afin que les Gens du Voyage puissent cheminer vers la citoyenneté. La présence régulière, notamment des agents de développement, auprès des Voyageurs permet de **créer du lien**. Le jour venu, ce lien offre la possibilité aux Voyageurs de participer aux décisions qui les concernent en s'appuyant, s'ils le désirent, sur l'ARTAG.

La notion de **participation** est au cœur de notre action, elle en constitue le fondement : il nous semble crucial que les Voyageurs puissent prendre la parole. Prendre la parole est un moyen de tenter d'agir sur les décisions, d'être acteur de sa vie. Bien sûr prendre la parole, c'est aussi prendre des risques, c'est accepter les difficultés, les déceptions : c'est un acte courageux ! Nous veillons à ne pas parler à la place de, mais avec les Voyageurs, en espérant qu'un jour ils se sentent libres d'exprimer et de revendiquer leurs droits sans l'intervention des Gadjé. Les occasions sont nombreuses pour les Voyageurs de défendre leurs droits : ce peut être leur présence à un procès relatif à une expulsion, la participation à des réunions sur l'aménagement d'un terrain...

Au-delà des droits et des devoirs, d'autres formes de participation existent pour favoriser la reconnaissance des Voyageurs, de leur mode de vie, de leur culture, parfois même simplement de leur existence : un concours de dessin à l'école de Tassin-la-Demi-Lune, Tipeintr'ambul à Givors, le livre des Marais à Décines, la manifestation contre le projet de loi Sarkozy, la participation à un tournoi de foot à Mions, la tenue d'un stand aux Nuits Métisses à Vénissieux, l'écriture d'un article dans Monde Tsigane... Ce ne sont que quelques exemples, mille autres sont à inventer pour qu'un jour les Voyageurs se sentent pleinement citoyens.

Myriam MARTY et Tatiana BECHAUX ■

Le quartier des Brosses en fête

Le 25 juin a eu lieu une journée pour les familles du quartier des Brosses à Mions, organisée par les partenaires sociaux intervenant sur le quartier et un collectif de familles.



Un temps pour se rencontrer, échanger. Car ces personnes qui vivent sur le même quartier n'ont parfois pas autre chose en commun.

"Plus personne se parle sur le quartier ; avant, les gens se parlaient, se rencontraient ; aujourd'hui plus rien. On se croise et c'est tout".

Un sentiment de nostalgie pour ces personnes qui vivent sur le quartier depuis parfois leur enfance. *"On a connu toutes les évolutions du quartier : le terrain non aménagé, les maisons en préfabriqué, la construction des deux bâtiments, des maisons du hameau. Certains ont passé toute leur vie ici ; et ce n'est plus comme avant : les gens restent chez eux, ils se parlent plus ; il n'y a plus d'échange."*

Les Voyageurs des Brosses souffrent du manque de lien entre les habitants du quartier : pas de lien qui les unit tous, pas d'échange entre eux ; Alors cette journée a été "l'occasion de se voir."

Au programme, des animations pour les enfants : jeux de ballons, maquillage, foot. Pour les adultes, tournoi de pétanque et préparation de gâteaux pour les mamans : une façon pour les 14 nationalités représentées sur le quartier de parler de sa culture, d'échanger.

Les enfants sont ravis des activités proposées : *"c'était super, on a joué tous ensemble"*. Une journée pas comme les autres pour ces enfants qui ne jouissent d'aucune aire de jeux près de leurs maisons. Pas d'endroit défini pour s'amuser, pas d'infrastructures.

"On a envie que ça se fasse tous les ans, cette journée. C'est l'occasion de sortir de chez soi et de reparler avec les gens du quartier. On ne les voit pas, On se croise mais on se parle pas . On a pas de lien avec eux ; cette journée, c'est bien pour qu'on se retrouve."

S. F. et Charles BORTOLOTTI ■



■ Nous sommes tous des mobiles hommes

Territoires revue de la démocratie locale, n°435 Février 2003

Ou comment la société appréhende les citoyens en mouvement.

Ce numéro se consacre à la mobilité, aux migrations, modes de transport, flux de toutes sortes : pendulaires, travaux saisonniers...

et leur rapport à la société. Une partie sur les Gens du Voyage aborde une série de thèmes ayant trait à l'itinérance et mobilité des communautés tsiganes :

Comment s'organise le droit au logement, à l'habitat pour cette population, comment la société conçoit les différents modes d'habitat ? les accepte-t-elle ?

Les mesures réglementaires quant à la mobilité ;

Une histoire de la législation, de la répression jusqu'à l'expulsion, en passant par la sédentarisation et l'intégration ;

Un bilan des schémas départementaux pour se rendre compte de la difficulté pour les Voyageurs à trouver une place.

Une analyse pour comprendre le sens du voyage pour les Voyageurs, le rapport mobilité/sédentarisation, ainsi que la difficile façon de vivre le voyage dans un pays qui le stigmatise.

S.F. ■

■ Gitans et santé de Barcelone à Turin, les compétences de l'étranger de l'intérieur : ethnicité et métissage chez les gitans catalans et andalous autour des problèmes de santé publique

Lamia Missaoui —
Les éditions Trabucaire 1999

L'auteur décrit à travers cet ouvrage une recherche concernant l'Espagne, la France et l'Italie, qui met en évidence la mobilité et les interactions de la communauté Gitane quand il est question de santé. Elle montre les itinéraires migratoires des Tsiganes en fonction des groupes d'appartenance, mais aussi des pathologies en cause (VIH, Hépatite C, Diabète et Obésité, Traumatismes physiques, Maladies oculaires, Maladies cardiovasculaires, Allergies cutanées et respiratoires, Maladies pédiatriques). Elle montre comment les Tsiganes choisissent les personnes soi-

Sortie du livre-CD

"Gitans, Manouches et Voyageurs des Marais"

Nous vous proposons dans le numéro 7 (d'avril 2003) une souscription pour l'édition de ce livre-CD.

Ce projet découle du travail des enfants du Voyage de l'école des Marais à Décines, lesquels ont travaillé collectivement et avec l'aide de l'équipe pédagogique à la réalisation d'un livre, puis d'un enregistrement sur CD de chansons et musiques.

Ces enfants de primaire nous font découvrir avec leurs mots, leurs chansons et leurs dessins, leur histoire, leurs valeurs, un peu de leur culture.

Un livre pour se raconter, un livre pour réagir contre les préjugés dont ils subissent les conséquences.

Un livre pour revendiquer son identité, transmettre sa culture.



A nous de nous emparer de cet ouvrage, d'y mettre le nez ; à nous de nous laisser bercer par les morceaux composés et chantés par les élèves.

**Le livre-CD est disponible à L'ARTAG au prix de 20 Euros.
Contact : Sabine FRESSARD**

Pour en savoir plus ...

gnantes par rapport à leur croyance, ou encore en fonction de la notoriété du médecin, dans un souci d'efficacité, loin de toute logique de frontières administratives. Ainsi elle souligne quelles sont les villes vers lesquelles les gens vont pour soigner des maladies spécifiques, en articulation avec le statut économique et le statut communautaire du groupe.

Elle explique les réactions des gens par rapport à leur perception de la maladie. Les gitans ne conçoivent pas, par exemple, qu'une douleur renvoie à autre chose qu'à l'organe où elle se manifeste : " Maintenant nos corps mentent : là j'ai mal et je meurs par un autre endroit ".

En dernière partie, elle développe l'attitude des Gitans face au VIH : du diagnostic à sa confirmation, son traitement tardif, qui s'arrête quand la santé s'améliore, et la difficile prévention du virus.

Au travers de ce livre, Lamia Missaoui développe le concept d'étranger de l'intérieur. Ce concept renvoie à une formidable capacité de la population Gitane à saisir les institutions de soins les plus adaptées, et à la nécessaire reconnaissance par la population générale des aptitudes Gitanes.

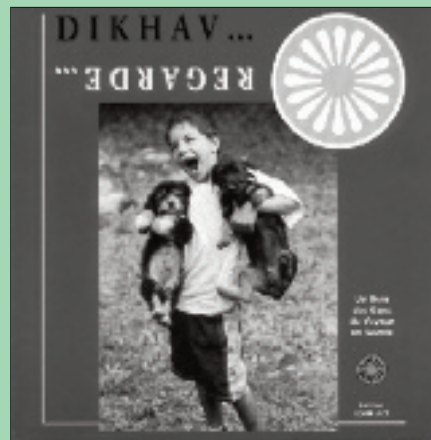
Isabelle JANNAUD ■

La langue n'est pas que dire des mots, elle parle aussi du rapport aux autres : avec les Gadje, entre les Tsiganes eux-mêmes : le choix d'utiliser telle ou telle langue est directement lié aux situations, aux interlocuteurs. Il en va de même pour la façon de parler : se permet-on des écarts lexicaux ou parle-t-on correctement si on emploie le français ?

La langue comme moyen de reconnaissance des différents groupes rend compte de la diversité mais aussi des traits communs à tous les groupes.

Enfin des personnes du Voyage témoignent de l'importance de parler le Romani afin que tous se comprennent ; Même si des différences existent dans cette langue selon les communautés. Alors que certains le parlent pour affirmer leur identité de Tsigane, d'autres l'ont abandonné pour ne plus craindre discrimination et racisme.

S.F. ■



■ Regarde ... Dikhav ...

Un livre des Gens du Voyage en Savoie — Editions Comp'act, 2003

Ce recueil de pensées des Voyageurs de passage à Albertville ou sédentaires sur la région a été réalisé par le service Gens du Voyage de l'association La Sasson.

Pour connaître, comprendre qui sont ces Voyageurs : des groupes familiaux différents les uns des autres, montrant toute la diversité de cette minorité culturelle... Une mosaïque d'histoires familiales, de vécu personnel, de rapport au monde des Gadje...

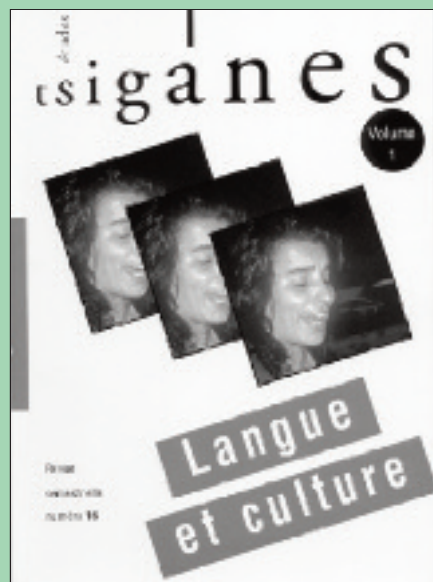
Pour faire exprimer les manières d'être de ce peuple aux mille visages.

Chacun a ainsi pu exprimer ce qu'il souhaitait : une revendication, une explication de sa situation, une nostalgie du passé, un rêve... Illustré des portraits des auteurs, ce livre donne la parole à ceux qui ne l'ont pas beaucoup, à ceux dont les propos sont souvent déformés, relayés de façon négative par les médias. A ceux aussi qui ne la prennent pas beaucoup : " Ca m'a émue de parler de tout ça, je suis intimidée. Ça fait des tensions et ça remue... J'ai l'impression de trembler. "

Des mots simples... tel ce témoignage : " Ce que je pense de ma vie ? Je n'en pense rien, je vis. Nous on ne se demande pas pourquoi on voyage ou pourquoi on fait ça... C'est notre vie, c'est tout... "

Cet ouvrage est un trait d'union entre deux mondes qui se côtoient sans se connaître, un hommage rendu à toutes ces personnes du Voyage. Écoutons-les nous parler d'elles.

S.F. ■



■ Langue et culture

Revue Etudes Tsiganes numéro 16 volume 1

Quels usages ont les Gens du Voyage de la parole et de la langue ? Quelles sont les étroites relations entre langue, identité et rapport à autrui ? Illustré par de nombreux exemples issus de travaux de terrain, ce premier volume de la revue aborde quantité de thèmes :

L'utilisation du français : la façon plus ou moins correcte de le parler, de se l'approprier ;

L'évolution de leur langue, le Romanes : déviant du sanskrit, cette langue aux multiples variantes a été enrichie par les langues des pays traversés lors des migrations ;

Le mélange réciproque des langues : la présence de la langue des Gadje dans la leur ; ou celle communautaire qui enrichie celle des Gadje ;

Le nom de la personne : le romeno lap (nom utilisé à l'intérieur du groupe) est différent du nom " gadjo " ;

L'importance du chant, de la voix, avec l'exemple des Gitans d'Espagne et des chants et musiques en Europe de l'Est et du Sud ;

Le rapport entre le maintien de la langue communautaire et le maintien de la vie communautaire.

► Pour consulter ou commander ces documents ► Contact : Sabine FRESSARD à l'ARTAG les jeudis matin

De multiples formes artistiques pour découvrir le monde du Voyage

Celui qui s'intéresse au monde du Voyage, aux Tsiganes, a des façons très diverses d'y entrer, plonger : musique, lecture, photographie...

Ces activités sont celles auxquelles on pense en premier. Qu'en est-il du spectacle vivant ? théâtre, arts du cirque, mises en scène diverses telles le conte, la danse... En France, peu de pièces de théâtre issues des Voyageurs eux-mêmes existent. Ce n'est pas la façon dont ils se donnent à voir, ils préfèrent ici la musique. En Europe de l'Est au contraire, des théâtres Roms existent, le spectacle vivant sous toutes ses formes est un moyen comme un autre de faire passer un message, de communiquer. Ici, ce n'est encore pas tout à fait le cas, même si on trouve des spectacles de Voyageurs qui tournent, des cirques, comme le cirque Romanes, en représentation tout l'été à travers la France.

Par contre il existe des spectacles qui parlent du monde du Voyage et qui ne sont pas joués, contés, dansés par des Voyageurs : Reprise de livre mis en scène, créations originales où il est question de l'univers du Voyage, fantastique et qui fait rêver, où se mêlent l'imaginaire et le réel, où chacun y va de ses questions, ses projections...

Par exemple est repris sur les planches du théâtre de la Croix Rousse en avril 2004 le témoignage d'Ilona Lackova, adapté du livre " Je suis née sous une bonne étoile " écrit par cette femme slovaque tzigane. Née dans les années vingt, elle nous livre son regard sur le monde, sa mémoire, sa culture nomade.

Des moments d'émotion pour nous faire sentir, ressentir l'âme tzigane. Où l'on plonge grâce aux acteurs dans un autre monde, représentation auditive mais surtout visuelle d'un monde qui ne se donne pas à voir facilement.

S.F. ■

Des nouvelles de Sinti Swing



Côté scène, ils jouent aussi bien pour des soirées privées que lors de festivals, comme en début de mois au festival de Coublanc ou encore à Rive-de-Gier en première partie de Tchavolo Schmitt.

Le CD "Vinta" est toujours disponible, et pour ceux qui veulent en savoir plus sur les musiciens, entendre un peu de leur musique, un site internet a vu jour : www.sinti-swing.fr

Rendez-vous à cette adresse pour en connaître davantage sur le groupe, leurs dates des concerts...

S.F. ■

Nos amis musiciens poursuivent leur bonhomme de chemin ; ils animent entre autres activités une classe master à l'école de musique de St-Denis-les-Bourg : Un stage de 4 jours répartis sur 8 mois pour une approche du monde du jazz manouche, finalisé par un concert. Une vingtaine d'élèves l'année dernière ont participé à cette découverte du rythme manouche. Cette année, quarante élèves sont intéressés pour en apprendre les particularités.

► Et après l'expulsion ?

Il devient de plus en plus facile pour les autorités locales, grâce aux lourds moyens juridiques légaux qui existent désormais, de faire expulser de la commune un groupe de Voyageurs. Entre mise en place des schémas départementaux et application de la loi sur la sécurité intérieure, on est dans une période de flou. Comment vont réagir les juges chargés de décider si une personne du Voyage commet un délit lorsqu'elle s'installe sur un terrain sans autorisation (ou même avec autorisation du propriétaire, ce n'est pas évident qu'elle puisse stationner sans crainte) ? Que faire contre la mauvaise volonté de certains élus qui ne favorisent pas l'accueil des Voyageurs et ne créent pas des aires décentes ?

Le manque de places de stationnement oblige les Voyageurs à se poser là où ils peuvent. Ce qui ne plaît pas souvent aux administrés et autorités locales qui les expulsent.

Pourquoi ? Parce que les personnes qui stationnent en toute illégalité sur un terrain inadéquat, qui ne leur appartient pas, commettent un délit aujourd'hui ; Mais aussi parce qu'on les préfère chez le voisin que sur notre territoire, parce qu'ils font peur, parce qu'il est plus simple de repousser le problème plus loin, hors de notre vue.

Une question plus profonde se dessine alors : Et après ? Repousser le problème, c'est tentant... Mais rejeter les Voyageurs par l'expulsion ne résoud en rien leurs problèmes de stationnement, d'habitat. Il faudra bien s'y confronter un de ces jours ; les schémas départementaux ont sûrement ce rôle-là. Encore faut-il une réelle volonté de les appliquer. Va t-on attendre encore longtemps avant de prendre en considération des familles qui n'ont aucun endroit où vivre ? Que fait-on du droit d'aller et venir librement sur le territoire ? Le droit de circulation, mais pas celui de stationner. Certaines passent l'année à " voyager " ainsi, d'une commune à une autre. Au gré des expulsions, selon les volontés des maires et riverains. On ne parle plus d'itinérance mais alors d'errance. Des familles sont depuis des années en attente d'un lieu de stationnement et donc de vie. La seule réponse qu'elles entendent : " pas ici en tout cas ".

S.F. ■

► Exemptés de l'obligation d'accueillir

Une décision parlementaire lors du vote de la loi pour la rénovation urbaine du 02 août 2003 (loi dite Borloo) pour ne pas surcharger ces villes qui ont déjà fort à faire : Les communes de moins de 20000 habitants, dont la moitié de la population habite en zone sensible urbaine sont exclues, à leur demande, de l'obligation de réaliser une aire d'accueil ; Un cadeau pour les Voyageurs, paraît-il, car ce serait ne pas les aider que de les mettre dans un endroit où il y a déjà beaucoup de problèmes. Cette décision concerne une vingtaine de communes sur le territoire français.

Ce que les parlementaires n'ont pas communiqué, c'est si l'aire prévue sur une ville sera quand même réalisée, sur une autre commune du même secteur géographique ou si on ne parle plus du tout de ces créations de lieux de vie...

S.F. ■

► Stérilisation illégale

Amnesty international et divers organismes de défense des droits de l'Homme ont dénoncé des pratiques de stérilisation illégale et forcée de femmes Roms en Slovaquie.

Ce "collectif" d'ONG et d'organisations Rom a demandé des comptes au gouvernement sur ces violations du droit humain au contrôle de sa capacité reproductive, à son intégrité corporelle.

Celui-ci a réagi en ouvrant une enquête administrative et judiciaire sur ces pratiques. Mais, selon les ONG dénonciatrices, l'enquête a émis des conclusions hâtives en omettant des éléments cruciaux, en plus d'un climat d'intimidation des victimes (elles ont du coup été peu nombreuses à se faire connaître).

Pour pallier cela, une commission d'enquête indépendante de l'information judiciaire a été demandée pour connaître les circonstances et les raisons de ces stérilisations. Afin que le gouvernement puisse y mettre fin, et aussi donner réparations aux femmes ayant subi ces horreurs.

S.F. ■

► Le projet européen : intégrer les Roms

I - Méthodologie générale

Pour que les Roms ne soient plus exclus de la nouvelle Europe (ils sont en effet la minorité ethnique la plus nombreuse sur le continent) nombre d'organisations et de commissions font des évaluations de situations, émettent des rapports, travaillent à comprendre et être informées des situations vécues par les Tsiganes d'Europe de l'Est et centrale, là où ils sont le plus présents en nombre, là où leurs conditions de vie sont les pires. En Europe de l'Ouest, en comparaison, c'est le paradis, même si nous savons les difficultés, les discriminations et la non-reconnaissance de leur identité ; bref, de ce côté-ci de l'Europe, c'est mieux que là-bas.

Ces bonnes intentions de toutes ces instances et institutions européennes et mondiales, sous couvert de solidarité, cachent aussi celles de faire cesser, ou diminuer en tout cas, les vagues migratoires des populations Roms vers l'Ouest. Ce phénomène est accentué par les différences de niveau de vie entre les Tsiganes et les populations des pays de l'Union Européenne. Il existe ainsi des programmes d'aide à l'intégration des populations Roms en tout genre pour les pays qui souhaitent entrer dans l'Union Européenne. Etre bien chez soi est la meilleure garantie de ne pas en partir.

II - Se rencontrer - exemple 1

La dernière en date de ces initiatives : un rapport de la Banque mondiale "Les Roms dans une Europe en élargissement : briser le cercle de la pauvreté" suite à une conférence internationale sur la situation des Roms de 9 pays d'Europe centrale et orientale : Hongrie, Bulgarie, Roumanie, Croatie, République Tchèque, Macédoine, Slovaquie, Serbie et Monténégro.

Réunis pour lancer un programme commun pour l'intégration des Tsiganes, mettre en place des pistes pour vaincre la pauvreté des Tsiganes, notamment dans les secteurs de l'emploi, l'éducation, l'accès aux services médicaux.

III - Enquête de terrain - exemple 2

Le programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) s'est penché sur la situation des Roms en Hongrie, Roumanie, Slovaquie et République Tchèque. Pourquoi les projets visant à intégrer cette population ne sont pas couronnés de succès ?

Pour comprendre les situations de façon concrète, une série de questions ont été posées aux Roms :

Pour quelles raisons sont-ils si loin de l'emploi ? Réponse : manque de qualification, discrimination en raison de leur appartenance ethnique, et crise économique dont ils subissent de plein fouet les conséquences ;

Leur état de santé ? mauvais en général. Ils souffrent de la faim, de problèmes de malnutrition.

Les nombreux rapports sur la situation des Tsiganes en Europe de l'Est et Centrale émettent des constats semblables ; Malgré des conditions de vie très différentes selon les pays, des similitudes existent : difficultés en tout genre aux causes multiples, exclusion, discrimination, taux de pauvreté plus élevé, une espérance de vie moins élevée que les non-Roms.

Emploi, scolarisation et santé sont les principaux domaines où les différences avec la société majoritaire sont flagrantes. Ils ne jouissent tout simplement pas de leurs droits de citoyens.

IV - Concrétiser - exemple 3

Suite à un rapport sur la place des Roms en Europe de l'Est et centrale, des chefs de gouvernement se sont réunis à Budapest pour mettre en place un groupe de travail. Les objectifs sont d'intégrer les Roms, de standardiser les différentes langues en un système plus homogène.

Une fondation tzigane pour l'éducation a été créée afin de former une élite tzigane dans les pays candidats à l'Union Européenne. La discrimination positive s'opère déjà dans certains pays, comme en Hongrie, pour favoriser l'entrée des élèves Roms aux lycées et universités.

En Hongrie la nouvelle génération de roms s'affirme dans la vie publique : elle fait entendre sa voix, s'organise en association, défend et revendique son identité. Elle n'a aucune envie de fuir ses racines mais bien de faire évoluer les choses, faire en sorte que tout Rom devienne citoyen à part entière. Ce n'est pas cette frange de la population Rom qui vient en Europe de l'Ouest pour fuir la misère, faire fortune, pour vivre, ou survivre, tout simplement.

S.F. ■

ABONNEMENTS

Je souhaite être abonné(e) à "Monde Tsigane"

Pour un an (soit 4 numéros, à partir de la date d'abonnement)

● **Abonnement d'un an (soit 4 numéros)**

- un seul exemplaire 15 € 7,5 € étudiants et bénéficiaires des minima sociaux
- 5 exemplaires 20 €
- 10 exemplaires 25 €

Pour tout autre nombre d'exemplaires, contactez-nous au 04 72 04 16 80

● **Abonnement de soutien d'un an** 76 €

ADHESION

Je souhaite adhérer à l'Artag et verse une cotisation annuelle de 15 € (L'adhésion ne donne pas droit gratuitement à l'abonnement au journal)

NOM PRENOM.....
 ADRESSE.....
 CODE POSTAL..... VILLE.....
 TELEPHONE E-mail.....

Merci de joindre un chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'Artag, BP 105 69151 Décines LYON France Cedex

Monde Tsigane



Editeur : Artag / 15 ch A.Renoir
 69120 Vaulx-en-Velin / LYON FRANCE
 Tél : 04 72 04 16 80 / Fax : 04 78 82 06 88
 E-mail : artag@wanadoo. Fr

L'Artag est une association fédérée au réseau de l'UNISAT

Directeur de publication : Marie Claire BORTOLOTTI

Directeur de rédaction : Philippe ETIENNE

Comité de rédaction : Jean BONNARD
 Violette BORTOLOTTI
 Marie CANNIZZO
 Sabine FRESSARD
 Myriam MARTY
 Xavier POUSSET
 Arlette PREVOST

Conception Graphique : N. NAVARRE

Photographie : ARTAG
 Imprimerie : DUPLI
 Prix du N° : 3,8 €

Abonnement annuel : 15 €

CPPAP : 0404 G 81529
 N° ISSN : en cours
 Dépôt légal : 4^{ème} trimestre 2003
 Nombre de pages : 8
 Tirage : 1000 exemplaires

Trimestriel : Janvier / Avril / Juillet / Octobre